



Pas de jugement pour la garde de mon enfant

Par **coty**, le **08/04/2009** à **07:24**

Bonjour, je vis seule avec ma fille de 18 ans elle doit faire une demande de bourse pour ses études nous avons des pièces à fournir dont un jugement de divorce ou de séparation nous n'étions pas mariés nous ne sommes pas passés devant le juge pas de garde alternée son père et moi nous sommes séparés comme d'un commun accord il me verse une pension en espèce que nous déclarons ni l'un l'autre le père étant artisan déclare peu de revenu avec aussi sa fille à charge !!!! (je savais qu'un jour ça allait poser un problème!!!!) ma question était : peut-on faire une déclaration sur l'honneur comme quoi c'est moi sa mère qui a la charge de ma fille ? autre question : idem pour une demande de logement déclaration des revenus des parents (nous avons chacun notre fille à charge mais je ne suis pas sensée le savoir que son père prend sa fille à charge pour déclarer ses revenus) : les impôts risquent-ils de nous contrôler ? nous avons une semaine pour rendre le dossier de la bourse merci pour vos réponses